



Note de service

Date : Le 25 juin 2020

À l'attention de : Doyennes et doyens, directrices et directeurs, facultés d'éducation
Registraires, facultés d'éducation
Fournisseurs de cours menant à une qualification additionnelle
Ministère de l'Éducation (diverses personnes-ressources)

De la part de : Chantal Bélisle, EAO
Registraire adjointe

Objet : Fournisseurs du programme avec accent mis sur l'enseignement du
French as a Second Language (FSL)

La présente note de service annule et remplace toute directive antérieure sur la langue d'enseignement ou l'admissibilité des fournisseurs du programme avec accent mis sur l'enseignement du French as a Second Language (FSL), le domaine du FSL à la formation initiale, et les programmes menant à une qualification additionnelle (QA) ou à une qualification de base additionnelle (QBA) en FSL.

Les fournisseurs qui offrent une formation à l'enseignement en anglais préparent les étudiantes et étudiants à enseigner *The Ontario Curriculum* à l'aide de programmes-cadres rédigés en anglais, et ce, au sein des conseils scolaires de langue anglaise.

Les fournisseurs qui offrent une formation à l'enseignement en français préparent les étudiantes et étudiants à enseigner le curriculum de l'Ontario à l'aide de programmes-cadres rédigés en français, et ce, au sein des conseils scolaires de langue française.

Les curriculums de l'Ontario susmentionnés diffèrent à la fois en termes de contenu et de langue.

La présente note de service vise à souligner le fait que les programmes avec l'accent mis sur l'enseignement du FSL, le domaine d'étude du FSL à la formation initiale, et les programmes menant à une QA ou à une QBA en FSL ne peuvent être offerts que par des établissements de langue anglaise.

La programmation des programmes avec l'accent mis sur l'enseignement du FSL, du domaine d'étude du FSL à la formation initiale et des programmes menant à une QA ou à une QBA en FSL n'a été élaborée que pour être offerte par les fournisseurs de langue anglaise. La programmation en FSL, développée spécifiquement en anglais, reflète les systèmes scolaires de langue anglaise au sein desquels *The Ontario Curriculum – French as a Second Language* est enseigné.

La programmation en FSL de la formation initiale et des QA et QBA faisant l'objet de cette note de service comprend les suivants :

Programmes de formation en enseignement

Les programmes de formation en enseignement peuvent offrir le FSL comme domaine d'étude qui mène à une qualification de base en FSL sur un certificat de qualification et d'inscription (« certificat »). Cette qualification FSL figure à l'annexe A du Règlement sur les qualifications requises pour enseigner (Règl. de l'Ont. 176/10) de la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* (« Loi »).

Le programme de formation en enseignement dont l'accent est mis sur l'enseignement du FSL aux cycles primaire et moyen est décrit dans le Règlement sur l'agrément des programmes de formation en enseignement (Règl. de l'Ont. 347/02) de la Loi. Il mène à une qualification de base aux cycles primaire et moyen et à une équivalence d'une QA qui figure sur le certificat en tant que *FSL Part 1*.

Programmes menant à une QA/QBA en FSL

Les programmes menant à une qualification de spécialiste en FSL peuvent être offerts en trois parties, comme le prévoit l'annexe D du Règlement sur les qualifications requises pour enseigner. La qualification de spécialiste en études supérieures en FSL peut être aussi offerte en une partie, tel que le décrit l'annexe E.

La qualification FSL peut être offerte en une partie et mener à une QBA comme le prévoit l'annexe A.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec Roch Gallien, EAO, directeur des Normes d'exercice et de l'agrément, en composant le 416-961-8800 (sans frais en Ontario : 1-888-534-2222), poste 870, ou par courriel à rgallien@oeeo.ca.

Sincères salutations,

Chantal Bélisle, EAO
Registraire adjointe

c.c. Roch Gallien, EAO
Linda Zaks-Walker, EAO
Charlie Morrison